

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 73

présenté par
M. Poisson, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 9

Dans l'alinéa 5 de cet article, substituer au mot :

« électoral »,

les mots :

« d'accord préélectoral ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.